



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE  
L'EURE

**ARRÊTÉ N° 2023 – 29 – CONC**

**PORTANT INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE AU CONCOURS D'AGENT DE  
MAÎTRISE - SESSION 2023  
SPÉCIALITÉS : RESTAURATION et LOGISTIQUE-SÉCURITÉ**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le Code Général de la Fonction Publique
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
- Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- Vu l'arrêté n° 2022-24-CONC du 16 juin 2022 portant ouverture du concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité ;
- Vu l'arrêté n° 2022-39-CONC du 24 novembre 2022 portant admission à concourir au concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités restauration et logistique-sécurité ;
- Vu l'arrêté n° 2023-02-CONC du 18 janvier 2023 portant désignation des membres du jury du concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité ;
- Vu l'arrêté n° 2023-04-CONC du 18 janvier 2023 portant désignation des correcteurs et examinateurs du concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités : restauration et logistique-sécurité ;
- Vu l'arrêté n° 2023-08-CONC du 19 janvier 2023 portant admission à concourir au concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités restauration et logistique-sécurité (annule et remplace l'arrêté n° 2022-39-CONC du 24 novembre 2022) ;
- Vu l'arrêté n° 2023-27-CONC du 15 mai 2023 portant admission à concourir au concours d'agent de maîtrise – session 2023, spécialités restauration et logistique-sécurité (annule et remplace l'arrêté n° 2023-08-CONC du 19 janvier 2023) ;

Considérant : la liste des candidats admis aux concours interne et externe d'agent de maîtrise territorial pour la spécialité « Restauration » et « Logistique-Sécurité » à l'issue des épreuves écrites et orale dressée lors de la réunion du jury d'admission en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOUX – BP 276 – 27002 EVREUX CEDEX – Tél : 02 32 39 23 99

Mail : [info@cdg27.fr](mailto:info@cdg27.fr) – Site Internet : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sont inscrits sur la liste d'aptitude du concours d'agent de maîtrise territorial à compter du 8 juin 2023 les candidats ci-dessous cités :

**CONCOURS EXTERNE**

NOM	Prénom	Spécialités
CHODORGE	Antoine	Restauration
COTTE	Cyril	Restauration
COURTEILLE	Ludovic	Restauration
FLAMBARD	Yannick	Logistique et sécurité
KOZIK	Caroline	Restauration
LEBATTEUX	Yannick	Logistique et sécurité
LEFEBVRE	Laëtitia	Restauration
MINGANT	Betty	Logistique et sécurité
ROUET	Jonathan	Restauration

**CONCOURS INTERNE :**

NOM	Prénom	Spécialités
AUDRAIN	Laurent	Logistique et sécurité
AUREGAN	Caroline	Restauration
BOUTET	Frédéric	Logistique et sécurité
DOUAY	Philippe	Restauration
DUFOUR	Geoffrey	Logistique et sécurité
MARTESI	Marie	Restauration
MARTINEAU	Emilie	Restauration
MOUILLARD	Frédéric	Restauration
NIGAUD	Vanessa	Restauration
PONCHANT	Christian	Logistique et sécurité
RACINE	Adeline	Restauration
THIERRY	Romain	Restauration
TROHAY	Camille	Restauration

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure.

Fait à Evreux, le 8 juin 2023

Le Président,

Pascal LEHONGRE



Adresser la correspondance à Monsieur le Président du Centre de Gestion

10 Bis rue du Docteur Michel BAUDOIX - BP 276 - 27002 EVREUX CEDEX - Tél : 02 32 39 23 99

Mail : [info@cdg27.fr](mailto:info@cdg27.fr) - Site Internet : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr)